



12 juin 2024

L'honorable R. J. Simpson
Premier ministre
Ministre de l'Exécutif et des Affaires autochtones
Ministre de la Justice
Leader du gouvernement à l'Assemblée

Objet : Mandat du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

En tant que premier ministre, je m'imposerai les mêmes normes que celles que j'ai données aux ministres.

La coopération et la collaboration seront des aspects incontournables de ce gouvernement. Je m'engage à favoriser le renforcement des relations et l'échange d'informations entre les différents ministères du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO). Le rôle du gouvernement est de servir ses résidents, et maintenir de solides relations entre les ministères contribuera à une prestation efficace de nos programmes et de nos services.

En tant que premier ministre, je reconnais qu'il est primordial de veiller à ce que notre gouvernement offre invariablement des programmes solides, stables et efficaces qui répondent directement aux besoins des citoyens. L'efficacité des programmes et des services gouvernementaux doit rester au premier plan du programme de ce gouvernement. Je donnerai la priorité à la rapidité de réaction face à l'évolution des besoins de nos concitoyens, en veillant à ce que chaque initiative soit exécutée avec précision et responsabilité. En nous imposant ces normes, non seulement nous manifestons notre volonté d'assurer une bonne gouvernance, mais nous cultivons également une culture de confiance et de fiabilité au sein de nos collectivités.

En tant que président du Comité du Conseil exécutif chargé de la gouvernance et des affaires autochtones, je veillerai à la coopération entre les ministres et les ministères sur des initiatives clés visant à poursuivre la réconciliation autochtone en partenariat avec les gouvernements autochtones et le gouvernement fédéral, à accélérer les négociations sur les droits des Autochtones et à faire progresser l'ensemble des priorités de la 20^e Assemblée législative et le mandat de ce gouvernement.



Ministre de l'Exécutif et des Affaires autochtones

En tant que ministre de l'Exécutif et des Affaires autochtones, j'assurerai la direction de mon ministère pour qu'il remplisse son mandat, tel qu'il est défini dans la Politique sur la création du ministère de l'Exécutif et des Affaires autochtones. Je veillerai à forger et maintenir des relations intergouvernementales mutuellement respectueuses entre le GTNO et les gouvernements autochtones, provinciaux, territoriaux, nationaux et internationaux. Je jouerai également un rôle de premier plan dans la négociation et la mise en œuvre d'ententes sur les revendications territoriales, les ressources et l'autonomie gouvernementale liées aux droits des Autochtones aux Territoires du Nord-Ouest.

En plus d'atteindre les objectifs ministériels, je prendrai les mesures suivantes pour appuyer la réalisation du mandat du gouvernement :

- Faire progresser la réconciliation et la bonne gouvernance en :
 - travaillant avec l'ensemble du gouvernement et collaborant avec les gouvernements autochtones pour élaborer conjointement le plan d'action requis par la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*;
 - travaillant avec les gouvernements autochtones à déterminer et à confirmer les priorités communes pour les échanges avec le gouvernement fédéral;
 - dirigeant les efforts du GTNO pour aider les ONG à obtenir un financement durable et pluriannuel en leur offrant soutien et conseils sur la soumission de demandes auprès du gouvernement fédéral, de l'industrie privée et des organisations caritatives;
 - réduisant le cloisonnement ou les barrières entre les ministères et les organismes, et en travaillant avec les ministères pour harmoniser les stratégies et les plans d'action dans l'ensemble du gouvernement.
- Améliorer la pertinence, l'accessibilité et l'abordabilité des options de logement aux TNO en s'attaquant au problème de l'itinérance grâce aux mesures suivantes :
 - Travailler avec les partenaires pour s'assurer de disposer de données précises pour soutenir les actions de lutte contre l'itinérance.
 - Mettre en place un mécanisme permanent pour favoriser la continuité et la précision de prise de décisions sur les services et les actions de lutte contre l'itinérance.
 - Organiser des tables rondes entre les organismes pour coordonner l'échange d'informations et la prestation de services de lutte contre l'itinérance.
 - Mettre en œuvre l'initiative *Un chemin vers chez soi : Une stratégie globale pour lutter contre l'itinérance aux Territoires du Nord-Ouest*;
 - Soutenir les autres ministères et organismes afin d'attirer des occasions de financement fédéral pour lutter contre l'itinérance et assurer le continuum du logement dans le Nord.



- Renforcer l'assise économique des TNO, appuyer le développement du secteur privé et renforcer la capacité communautaire, encourager la diversité des activités économiques entre les secteurs et réduire le coût des activités commerciales aux TNO en :
 - appliquant les dispositions des ententes sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale, afin d'assurer la sécurité de la propriété foncière et du processus réglementaire;
 - réunissant les partenaires du gouvernement fédéral et des gouvernements autochtones afin de favoriser la collaboration dans le cadre de grands projets d'infrastructure;
 - collaborant avec d'autres ministères et gouvernements pour garantir l'application des dispositions relatives aux mesures économiques des ententes finales sur les revendications territoriales;
 - travaillant avec l'ensemble des ministères du GTNO pour repérer pour chaque région, les problèmes de disponibilité des terres.

- Renforcer les mesures préventives, sensibiliser le public et améliorer l'accès à des soins de santé tenant compte des traumatismes et adaptés à la culture en :
 - appuyant le travail du ministère de la Santé et des Services sociaux et du Conseil des dirigeants auprès du gouvernement fédéral pour renouveler l'approche des Services de santé non assurés;
 - collaborant avec les gouvernements autochtones pour demander au gouvernement fédéral d'étendre la couverture des Services de santé non assurés aux Métis.

- Prévenir, interrompre et atténuer les effets des traumatismes en :
 - soutenant la révision actuelle de la législation du GTNO par l'intermédiaire du groupe de travail sur la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*;
 - mettant en œuvre des services intégrés axés sur la lutte contre l'itinérance et en travaillant avec des partenaires pour développer des approches conjointes permettant d'offrir des services intégrés et centrés sur la personne;
 - facilitant l'octroi de fonds fédéraux de Femmes et Égalité des genres Canada aux ministères du GTNO pour soutenir les actions qui cadrent avec le plan d'action national visant à mettre fin à la violence fondée sur le genre.

- Accroître la sécurité des résidents et des collectivités en :
 - coordonnant l'analyse après incident de l'évacuation liée aux feux de forêt pour la saison 2023;
 - confirmant une approche intergouvernementale de la communication sur les situations d'urgence avec les gouvernements autochtones;
 - préconisant une nouvelle approche de l'investissement fédéral dans les grands projets d'infrastructure aux Territoires du Nord-Ouest.



- Promouvoir la sécurité des résidents et des collectivités aux TNO en :
 - repérant les obstacles à l'accès aux services qui s'attaquent aux causes profondes de la criminalité;
 - déterminant les ressources nécessaires pour soutenir les efforts de réintégration et la prévention de la criminalité;
 - fournissant aux centres de service à guichet unique les ressources et le soutien nécessaires pour améliorer l'éducation et la sensibilisation du public.

En plus des objectifs du mandat énumérés ci-dessus, je suis également responsable de :

- renforcer le Conseil des dirigeants et les échanges bilatéraux avec les gouvernements autochtones afin d'améliorer la collaboration et le travail de codéveloppement dans les domaines prioritaires communs.
- diriger les efforts du GTNO pour faciliter l'accès aux fonds destinés aux gouvernements et aux organisations autochtones ainsi que leur gestion.
- collaborer avec la ministre de l'Industrie, du Tourisme et de l'Investissement, ainsi qu'avec les gouvernements autochtones, afin de repérer et d'éliminer les obstacles à la pleine participation au développement responsable des ressources minérales et pétrolières.
- poursuivre l'initiative politique sur la prestation de services intégrés.
- veiller à ce que les ministères travaillent en collaboration et de manière coordonnée lorsqu'ils élaborent des initiatives qui ont une incidence sur des domaines relevant de plusieurs ministères ou secteurs.
- veiller à ce que les ministères adoptent une approche coordonnée et stratégique lorsqu'ils sollicitent les ministères et organismes fédéraux pour obtenir un soutien politique et financier.
- diriger la révision et la mise à jour de la Politique sur les contrats de gré à gré avec le soutien de la ministre des Finances.
- soutenir la ministre des Finances dans l'élaboration et la mise en œuvre de la Politique d'approvisionnement auprès des Autochtones.



Ministre de la Justice

En tant que ministre de la Justice, je serai chargé de diriger mon ministère pour qu'il remplisse son mandat tel qu'il est défini dans la Politique sur la création du ministère de la Justice, notamment l'administration de la justice aux Territoires du Nord-Ouest, le maintien de l'ordre et la gestion des services correctionnels, d'une manière qui respecte les valeurs communautaires et autochtones et encourage les collectivités à assumer plus de responsabilités. Je veillerai à ce que le gouvernement gère les affaires publiques conformément à la loi. En vertu de ma fonction, je serai également le procureur général des Territoires du Nord-Ouest, investi des pouvoirs et chargé des fonctions précisées dans la *Loi sur le ministère de la Justice*.

En plus d'atteindre les objectifs ministériels, je prendrai les mesures suivantes pour appuyer la réalisation du mandat du gouvernement :

- Faire progresser la réconciliation et la bonne gouvernance en :
 - évaluant les initiatives législatives pour s'assurer de leur cohérence avec la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*
 - répondant aux demandes d'accès à l'information dans les délais impartis.
- Prévenir, interrompre et atténuer les effets des traumatismes en :
 - offrant des programmes correctionnels qui favorisent la réadaptation des délinquants et leur réinsertion dans leur collectivité d'origine;
 - élaborant une politique d'approbation des programmes de traitement pour que les délinquants participent à des programmes de traitement approuvés avant leur condamnation.
 - soutenant les collectivités pour qu'elles offrent des programmes communautaires de guérison pour les hommes, comme approche préventive pour lutter contre la violence familiale, la violence entre partenaires intimes et la violence fondée sur le genre, par l'intermédiaire du Fonds pour la guérison des hommes.
- Promouvoir la sécurité des résidents et des collectivités aux TNO en :
 - soutenant la création d'un nouveau groupe ténos de réduction de la criminalité au sein de la division «G» de la GRC afin de perturber l'approvisionnement en drogues illicites et de renforcer l'application de la loi en ciblant les réseaux criminels, et en tirant parti des partenariats existants avec la GRC pour offrir des possibilités de formation, de sensibilisation et d'échange d'informations sur les conséquences des drogues illicites;
 - élaborant une législation pour lutter contre les activités illégales, notamment une loi visant à accroître la sécurité des collectivités et des quartiers, une loi sur la confiscation civile et une loi sur les actes d'intrusion;



- offrant de meilleurs outils et conseils pour permettre aux ministères et organismes du GTNO d'échanger des informations de manière efficace avec les forces de l'ordre;
- affectant des fonds à la prévention de la criminalité et aux interventions communautaires ciblant les jeunes et les jeunes hommes.

En plus des objectifs du mandat énumérés ci-dessus, je suis également responsable de :

- poursuivre le projet de modernisation des tribunaux afin de simplifier les procédures pour le public et les services judiciaires;
- travailler avec la ministre de la Santé et des Services sociaux pour proposer des options permettant d'intégrer des professionnels de la santé et des services sociaux dans les interventions policières de première ligne pour les personnes en situation de crise;
- travailler avec la ministre de l'Industrie, du Tourisme et de l'Investissement et avec les gouvernements du Yukon et du Nunavut pour obtenir le soutien du gouvernement fédéral en faveur d'un crédit d'impôt pour l'exploration minière au nord du 60^e parallèle.

Leader du gouvernement à l'Assemblée

En tant que leader du gouvernement à l'Assemblée, je suis chargé d'y coordonner la conduite des affaires gouvernementales et d'élaborer l'ensemble du programme législatif du gouvernement. J'informerai également régulièrement le groupe parlementaire des projets du gouvernement en matière d'affaires internes et de législation.

En plus des objectifs du mandat énumérés ci-dessus, je suis également responsable de ce qui suit :

- Appliquer le Cadre stratégique de la politique macroéconomique aux propositions législatives, aux projets de loi et aux propositions de règlement, si nécessaire, afin de s'assurer que les décisions tiennent compte des implications économiques importantes.

R. J. Simpson
Premier ministre